

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### Arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la hausse du tarif des prestations des maisons de retraite

NOR: ECOC0400110A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 342-3 et R. 342-1,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les tarifs des prestations offertes aux personnes âgées résidant au 31 décembre 2004 dans les établissements visés à l'article L. 342-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 2,6 % au cours de l'année 2005.

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2004.

HERVÉ GAYMARD